

Séance du 19 août 1960

Le dix-neuf douze mil neuf cent soixante, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : Mme Judith Marie, Denoux adjoint; Gilles Garant, Legrand, Bourrier, Truffaut, Rabier, Violette (le dernier ayant donné mandat au Maire)

Absents : Mme Robert, Nicé, Baubie, Gumant, Gérost, Chauvinas, Loigillon

Le Maire ouvre la séance et entretient l'Assemblée de l'aboutissement du projet d'achat de la propriété Volvert pour y construire une école maternelle. Madame Volvert désire la conclusion rapide son mariage avec Guirado lui rendant la vie impossible.

Bien entendu, dit Mme Judith, je lui ai toujours donné l'espérance d'une rapide solution, alors que j'étais informé que le projet avançait trop lentement dans les services de la Préfecture, ayant raté la dernière séance de juillet de la commission départementale des constructions scolaires, ne passera devant cette commission que le 19 septembre. Evidemment c'est très loin. Son désespoir de cause et voyant que malgré les assurances l'autorisation préfectorale ne venait pas Madame Volvert m'a supplié de faire faire sa clôture en limite de son voisin afin de ne plus être sujette à tous moments à travers le grillage. Je m'en suis ouvert à Monsieur Denoux et à quelques uns d'entre vous avant de lui donner satisfaction. J'ai demandé à Monsieur Legrand d'édifier un mur en plaques de ciment d'une hauteur de 2 mètres. Monsieur Legrand ayant commencé le travail le mercredi 17 courant s'est aussitôt attiré les réactions de Guirado, lui interdisant de peindre sur son terrain pour faire les joints extérieurs. Je me suis rendu chez lui le 18 pensant l'amener à composition. Perdu! J'ai prié Maitre Papillon de le convaincre de se

Vu Corbeil Essonne
le 2 août 1960 - Le
Sous-Prefet
signé : illisible

plier aux usages. Il s'est heurté à un individu buté, inintelligent et grossier, et aujourd'hui 19 il a été encore plus violent allant jusqu'à menacer les ouvriers de M^e Legrand...

M^e Legrand : « Oui... oui... »

M^e Judith : ... d'un fusil placé à côté de lui. J'ai dû aller chercher les gendarmes qui se sont saisis de son fusil et lui ont intimé l'ordre de se tenir tranquille. Alors, comme il persiste dans son refus de laisser les ouvriers de M^e Legrand pénétrer sur son terrain pour faire les indispensables joints des plaques, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à représenter la commune dans son instance auprès du Tribunal en vue d'obtenir du Président l'autorisation d'entrer chez Guirado pour terminer le travail. La délibération que vous allez prendre va être jointe à la demande de référé que va faire Maître Papillon. Voilà, en ce qui concerne l'affaire de la clôture voxy ! Bien entendu, il y a les usages... ce n'est pas codifié d'aller chercher dans le Code civil, s'il y a un article réglant les rapports entre voisins lorsqu'il s'agit de faire des réparations ou des constructions au limites ! Il n'y en a pas, mais enfin il y a un usage qui s'appelle le "retour d'échelle", et ce retour d'échelle autorise le voisin à pénétrer sur le terrain de son voisin pour y faire les réparations ou pour y édifier une clôture.

Il n'a pas voulu se plier à cet usage, et il a interdit de pénétrer sur son terrain, c'est pour quoi nous sommes dans l'obligation de demander au Président du Tribunal de bien vouloir nous autoriser. Cela va être fait. Cela va être, je crois, autorisé vendredi, d'après ce que m'a dit Maître Papillon. En attendant, Monsieur Legrand, est très ennuié parce qu'il fait les joints d'un seul côté, et il se demande si les joints extérieurs pourront marcher....

M^e Legrand : Ce n'est pas du travail, et puis alors, on perd du temps, comprenez-vous !... comme ça, j'ai téléphoné à mon maître. Il m'a donné divers renseignements. dès l'instant

que le terrain est inculte !..

- M^e Judith - : Ah oui ! c'est un terrain inculte ...

- M^e Legrand - : Il n'y a rien du tout.

- M^e Judith - : C'est certain, mais il est en bordure de jardin, ce terrain !

- M^e Legrand - : Oui, mais à cet emplacement là, il n'y a pas d'arbres, de jardin, rien du tout. Ce serait planté, bien entendu il faudrait qu'on se plie aux lois de payer les dégâts, ou alors ... mais il ne doit pas refuser, il n'a pas le droit de refuser, dès l'instant qu'on lui a demandé l'autorisation de rentrer chez lui, c'est le principe-

- M^e Judith - : Je lui ai demandé verbalement, et je lui ai demandé encore l'autorisation écrite.

- M^e Legrand - : Il n'a pas le droit de refuser

- M^e Rabier - : Est-ce qu'on ne devrait pas profiter de la pose de cette clôture pour aliguer, je crois, la limite avec Monsieur Guirado.

- M^e Judith - : Non. voilà ce qui s'est passé : c'est que j'ai eu une proposition de l'architecte pour rectifier, pour faire une figure géométrique meilleure parce que nous avons un rectangle qui est rétréci à sa base et élargi à son sommet alors Monsieur Rameau m'avait dit qu'il serait peut-être bon de voir avec Guirado, s'il n'y avait pas lieu de modifier cette figure géométrique c'est-à-dire, de lui prendre 2 mètres dans le bas et de lui donner 2 mètres dans le haut. Je m'en étais ouvert à Guirado qui m'avait dit : « Ah ! on verra cela ! J'étudierai cela ! si vous me le permettez ! » Il n'a pas répondu. D'un autre côté, il faut bien vous dire que cette clôture est faite par anticipation. Nous ne sommes pas encore propriétaires. C'est uniquement à la demande de Madame Volcet que nous avons fait cette clôture et nous ne pouvons pas nous, comme, faire une modification du territoire alors que nous ne sommes pas propriétaires.

- M^e Rabier - : Alors nous abandonnons ? ...

- M^e Judith - : Nous abandonnons cette suggestion de Monsieur Rameau.

Mme Corbe
le 26 aout

Le 1. P

- M^{me} Gilles - : D'ailleurs, ce n'est pas à nous à intervenir dans l'instance, c'est à Madame Volvert. En va vous débouter, vous n'avez aucun droit à demander à Gruado le passage, vous n'êtes pas propriétaires

- M^{me} Judith - : Non, mais c'est nous qui faisons la construction avec Madame Volvert -

- M^{me} Gilles - : oui, oui, mais c'est Madame Volvert qui doit agir.

- M^{me} Judith - : oui ... écoutez ... soit ... dans le cas il faut un ...

- M^{me} Gilles - : ... parce que je vais vous dire une chose, la servitude de retour d'échelle dont vous parlez enfin ! elle est supprimée, elle n'existe plus !

- M^{me} Judith - : Elle n'existe plus ?

- M^{me} Gilles - : Elle n'existe plus !

- M^{me} Judith - : mais quand un propriétaire veut faire une réparation, alors il n'y a pas de possibilité ?

- M^{me} Gilles - : Eh oui, je sais bien !

- M^{me} Judith - : Alors ?

- M^{me} Gilles - : Eh bien il faut qu'il demande au voisin la permission

- M^{me} Judith - : C'est ce qu'on a fait.

- M^{me} Gilles - : oui ... eh bien ! si le voisin ne veut pas il faut que la justice tranche.

- M^{me} Gilles - : oui, oui

- M^{me} Denœux - : mais nous n'avons pas le droit !
(discussion générale)

- M^{me} Judith - : enfin on verra bien ! Je voulais tout de même vous enterrer ...

- M^{me} Gilles - : on verra bien vous autoriser, mais je crois que nous, nous n'avons rien à faire.

Mme Corbet Etienne
Le 15 aout 1950
Le s. p signé : *Bryant*
Libération dans ce sens et on verra bien le développement de cette affaire.

- M^{me} Gilles - : Il faut bien que Maitre Papillon fasse attention, parce que, sans quoi on lui dira : « mais comment menez-vous cette affaire ? » ce n'est pas du tout à la Commune d'agir. En vous déboutera d'un seul coup. Faudra tout recommencer par Madame Volvert. Faudrait lui signaler.

- M^{me} Judith - : Bon ! alors maintenant je vais vous en-

tretenir d'autre chose, puisque nous sommes réunis
je vais vous donner une information d'origine toute
récente. La semaine dernière j'ai reçu la visite du
Percepteur qui prendra son service le 1^{er} septembre.
Il m'a dit qu'étant propriétaire d'un pavillon à
Ris-Orangis, il désirait immédiatement le retour de la
perception à Nemcy. Il est bien au courant des
circonstances et des pressions qui ont agi pour le
transfert à Ballancourt. Il estime que ce doit être
renouvelé et me demande d'engager les pourparlers pour
cette révision. J'aurais désiré voir le sous-Prefet
à ce sujet, mais il est en congé et je ne sais quand
il rentrera. J'ai examiné avec Monsieur Denens,
le problème qui va se poser à nous. Si le retour
de la Perception est autorisé, c'est-à-dire, l'achat
d'une propriété et son aménagement, il semblerait
que l'actuelle gendarmerie pourrait répondre à ce
besoin. Le rez-de-chaussée pourrait recevoir les bu-
reaux dans l'actuel bureau de la brigade agrandi
par l'emprise sur le logement Goulin qui est de
3 pièces et l'appartement du Percepteur serait celui
du brigadier qui est de 5 belles pièces. Les 3 logements
du premier étage pourraient servir à loger les employés
communaux, ou pour une aide sociale dont je vous
avais déjà échelonné. J'ai vu Maitre Gilles chargé de
la vente de cette propriété, et lui ai demandé de voir
Monsieur Gambrelle, afin qu'il donne ses conditions.
Il est évident que le prix ne peut-être, au ce
moment, très élevé, puisque l'immeuble est entière-
ment occupé. Le moment serait donc favorable
pour son achat par la Commune. Seulement je
vous demande d'être extrêmement discrets. Je ne
voudrais pas que Monsieur Gambrelle soit informé
dans le détail, de nos projets, afin d'éviter sa suren-
chère. Pour le financement de l'achat éventuel
de cette maison, je dirai à Monsieur le sous-Prefet
que bien qu'il ne soit pas permis aux Caisses offi-
cielles d'accorder un prêt pour une opération de ce
genre, il y a un précédent puisque Ballancourt
a contracté un emprunt à la Caisse d'épargne
pour loger notre Perception, et que nous deman-
dons à bénéficier de la même mesure. Il n'y

devoit donc pas avoir d'obstacles de ce côté-là, alors
M. Gilles vous n'avez pas pu vous ennuier
Gambrelle ? Il est certain que la location actuelle
comme le disait Maitre Gilles, est absolument dérisoire
pour qu'il puisse exiger une somme très forte.
Il a une location de 100.000. N'est-ce pas 100.000 que
vous m'avez dit ?

M. Gilles : - oui, n'est-ce pas, je ne vous garantis pas
tout à fait, mais ce ne doit pas être beaucoup plus.

M. Judith : - Alors, vous voyez, une location de 100.000
ça implique un prix de vente, bien sûr, assez bas.
et actuellement il n'y a pas d'acheteurs. Il est en
vente depuis combien de temps ?

M. Gilles : - Il y a une estimation qui a été faite par
l'enregistrement. L'enregistrement a dû poster cette
estimation à 2 millions 1/2.

M. Judith : - 2 millions 1/2 - Cui il n'y a pas tellement
longtemps qu'elle est morte (Mme Gambrelle), et l'enre-
gistrement a donné 2 millions 1/2.

M. Gilles : - oui, toujours en raison de la location,
mais oui !

M. Judith : - ce serait une affaire si nous pouvions
avoir cela

une voix : - ... et les gendarmes ? ...

M. Judith : - Mais les gendarmes, il y a la construction
de la gendarmerie qui va se faire j'attends actuel-
lement. Je ne sais pas si vous êtes au courant
tous ... vous savez que Monsieur Darblay a refusé
le morcellement de son terrain. J'avais demandé
3000 mètres sur la parcelle qui se trouve en bor-
dure de la route 191. et Monsieur Darblay a
refusé de me céder cette parcelle sous le prétexte
qu'il ne voulait pas morceler cette grande parcelle
Alors, je n'ai pas voulu tout de même l'ennuyer
et j'ai cherché d'après le cadastre et j'ai vu qu'il
y avait un terrain de 3000 mètres qui se trouvait
juste au-dessous de l'aviation civile = Le Regard.
Alors, cette parcelle de 3000 mètres, ce sont 2
parcelles. Il y en a une, la plus importante,
de 1.700 mètres qui appartient à Monsieur Soury
et l'autre de 300 mètres, qui est en bordure
qui appartient à Monsieur Darblay. Monsieur

Loury à qui j'ai demandé la cession de cette parcelle m'a dit oui... c'est entendu... Je lui ai envoyé une option pour qu'il la signe, et il n'a pas encore répondu. Il est peut-être en vacances.

D'autre part, j'ai demandé à Monsieur Daubluy la cession de la parcelle de 300 mètres et son service de contentieux m'a répondu qu'il était en vacances, qu'il ne pourrait me répondre qu'au début de septembre mais, précisément, j'avais été voir le brigadier qui a contacté son capitaine et ils sont allés voir ce terrain qui leur convient. Il est tout près de la route 191 et cela pourrait aller. Alors, c'est une opération, qui, je crois, est possible à faire. Il y aurait donc cette construction de gendarmerie et lorsqu'elle serait construite, les gendarmes partiraient, et si nous sommes acquéreurs de la maison Gambelle, nous pourrions l'occuper. Je pense qu'il y a un bail à la perception de Ballancourt, qui doit expirer dans un an ou deux. À la suite de la fin de ce bail, la perception pourrait revenir à Mennecy, voilà!...

M. Rabier : Il y a en je crois, des frictions entre Municipalité et Perception.

M. Judith : Non, du tout ! Voilà, je voulais vous tenir au courant de cela.

M. Rabier : L'administration semble tenir à conserver l'appellation de Perception de Mennecy.

M. Judith : Ah oui ! Ballancourt a demandé que la Perception ne soit plus appelée Perception de Mennecy, et on a refusé. D'ailleurs, le nouveau percepteur m'a dit : « Je connais bien, j'ai bien étudié pour la ^{Syndicat} ^{Destruction} ^{Menagère} votre affaire. Mennecy est beaucoup plus central que Ballancourt. Si la perception a été transférée, c'est qu'il y a eu des pressions ». Il ne les ignore pas. Il a même ajouté : « je vous appuierai de toutes mes forces et je puis vous dire que je suis... que j'ai une audience toute particulière au ministère ».

M. Rabier : Il faut aller jusque là.

M. Judith : Voilà. Je crois que nous n'avons rien de spécial à dire. Vous n'avez rien à me signaler ?

M. Rabier : Nos constructions de H.U.M.

M. Judith : Les constructions H.U.M. Le dossier administratif est en bonne voie. Il doit être maintenant

dans les organismes qui sont chargés de l'étudier, et je pense que ce doit aboutir à l'automne - je crois... - si elles. Comment finirez-vous ces H.L.M. ?

courte discussion générale - la séance est levée

Jean Thibaut Jeanne Boulle M. Pichot

Séance du dix neuf octobre mil neuf cent soixante

Le dix neuf octobre mil neuf cent soixante à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de son Maire

Étaient présents: M. Judith Maire, Deveux adjoint; Gérard Gilles, Violette Legrand, Guimant, Truffaut, Robert, Bourcier, Nice, Lozillon.

Absents excusés: M. Baulieu, Rabier

Absents: M. Chauvin, Tarant

Secrétaire de séance: M. Lozillon

Après la lecture des comptes rendus des précédentes séances qui sont adoptés (Monsieur Robert fait observer qu'il n'a pas reçu de convocation pour la séance du 19/8) le President ouvre la séance

« Mes Chers Collègues.

L'ordre du jour appelle la modification à apporter Syndicat Intercommunal à la constitution du Syndicat Intercommunal pour la collecte et la collecte et la destruction des ordures ménagères destruction des ordures dans la région de Corbeil.

Ménagères

Au départ, douze communes avaient été pressenties pour faire partie du groupement, et avaient donné une adhésion de principe; six de ces communes ont renoncé. Ce sont: Ery-Saint-Toung, Echarcon, Goudray-Montceaux, Courcouronnes, Ormoy, et Saint-Germain-les-Corbeil. Ont adhéré: Corbeil, Mennecy, Lisses, Saumur-sur-Seine, Saint Pierre du Perray et Villabé.

Je vous ai donné dans une précédente réunion les raisons qui militent pour notre adhésion au syndicat. Pour le moment, nous avons les